
Adresse du conseil général de la commune de Pont-à-Mousson (Meurthe) félicitant la Convention pour avoir protégé la représentation nationale, lors de la séance du 19 thermidor an II (6 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Pont-à-Mousson (Meurthe) félicitant la Convention pour avoir protégé la représentation nationale, lors de la séance du 19 thermidor an II (6 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 233-234;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22868_t1_0233_0000_6

Fichier pdf généré le 09/07/2021

teurs, et de sacrifier nos vies et nos fortunes pour le bonheur et la prospérité de la République une et indivisible.

RASQUINET J^{ph}, FRANC, BOURGUIGNON, THIERY, LEFEBVRE (*agent nat.*), JACQUINOT, L. PERRIN, Th. NICOLAS, DUDOT (*secrét.*), VILLAUME [et une signature illisible].

q

[*Le c. de surveillance de la comm. de Pont-à-Mousson à la Conv.; Pont-à-Mousson, 15 therm. II*] (1)

Citoyens représentants,

Nous vous félicitons bien sincèrement du courage que vous avez montré et des mesures énergiques que vous avez prises pour sauver la patrie, relativement à l'infâme trahison de Robespierre et de ses complices.

Et vous, braves et éclairés Parisiens, recevez nos remerciements pour tout ce que vous avez fait jusqu'à présent, pour conserver le dépôt précieux que le peuple français vous a confié.

CONRAD (*secrét.*), ROUYER, BEDIN, J. ROBERT, T. DIDELON, J.C. ROUSSAINT, CHEVREUX, JACQUINOD (*présid.*).

r

[*La sté popul. de Pont-à-Mousson à la Conv.; s.d.*] (2)

Citoyens représentants,

La société populaire de Pont-à-Mousson tremble encore des dangers que la liberté et la République viennent de courir. Elle admire avec reconnaissance la fermeté et la prudence de la Convention. Elle s'est montrée dans tous les temps supérieure aux dangers que la malveillance et la trahison ont sans cesse multiplié contre la chose publique; mais aujourd'hui elle s'est montrée supérieure à elle-même. Avec quelle sagacité elle a démasqué des traîtres qui étoient parvenus à aveugler pour ainsi dire la nation entière! Avec quelle énergie elle s'est entouré de cette fidèle et courageuse commune de Paris, avec qu'elle(*sic*) promptitude elle a frappé. On a reconnu dans ses démarches la direction de la sagesse éternelle qui protège la République d'une manière pour ainsi dire visible; elle en avoit la force irrésistible et l'inaltérable tranquillité. Vous n'avez besoin ni d'encouragements ni d'éloges; l'amour de la patrie et de vos devoirs, voilà les nobles mobiles qui vous font trouver des ressources proportionnées aux circonstances les plus terribles et les moins attendues. Nous renfermons donc un étalage superflu d'un[e] reconnaissance et d'un dévouement dont vous ne pouvez douter. Votre gloire, faite pour durer autant que la Républi-

que, sera bientôt plus dignement célébrée par l'univers entier.

Les citoyens président et secrétaires composans le bureau de ladite société.

COURRIER (*secrét.*), J.D. SALLE (*présid.*), VIMENOT (*secrét.*), GERBAL (*secrét.*) (1).

s

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Pont-à-Mousson, à la Conv.; Pont-à-Mousson, 15 therm. II*] (2)

Citoyens,

Quelques hommes profondément pervers, dévorés du démon de l'orgueil et de l'ambition, des mandataires infidèles au peuple, des parjures, viennent donc de tenter le plus abominable des crimes, l'assassinat de la représentation nationale, pour élever, à la place de l'édifice de la liberté, un odieux triumvirat. Qu'ils ont été insensés, ces scélérats, lorsqu'ils ont crus qu'à l'aide d'une réputation usurpée, d'une feinte popularité, ils jouissoient assez de l'amour du peuple français pour l'attacher à leur destinée!

Ont-ils pu ignorer que la plus puissante des nations, qui possède le sentiment de sa grandeur et de sa dignité, qui, par son premier élan vers la liberté, a épouventé tous les despotes de l'Europe, ébranlé leur trône, triomphé pendant 3 années des efforts de leurs armées, qui a appris à l'univers que les traîtres et les factieux n'ont recueillis d'autres fruits, de 5 années de combats contre cette liberté, que le sentiment de leur foiblesse et de leur impuissance, [ne] pouvoit oublier dans un instant toute sa gloire, remettre lâchement son autorité et sa souveraineté dans les mains de quelques nouveaux tirans? Non, la honte et l'opprobre ne peut(*sic*) plus désormais être le partage du peuple français. Cinq années de sacrifices, l'effusion du sang de milliers de patriotes, sont autant de garants solennels que sa liberté ne peut plus périr qu'après le dernier des Français.

Vous l'avez prouvé, peuple généreux de Paris, sentinelle plus avancée, vous avez protégé la représentation nationale contre les tirans, et, au signal qu'elle vous a donné, vous avez frappé les traîtres. S'ils vous eussent échappés, s'ils vous eussent immolés, et profané le sanc[tuaire] de la liberté, la nation française toute entière étoit levée à votre éveil, et, n'en doutez pas, vous eussiez tous été vengés.

Et vous, fidèles mandataires du peuple, qui avez encore une fois, par votre énergie et votre courage, fait triompher la justice nationale, continuez à rester ainsi à votre poste, fiers et inébranlables aux secousses de la tyrannie. Le peuple français attend de vous, vous le savez, son bonheur, qui ne peut être que dans l'affermissement de la République, car tout autre gouvernement ne peut plus être le sien; le triomphe que vous venez d'obtenir le prouve assez.

(1) C 312, pl. 1 244, p. 10. B^m, 23 therm.; *Audit. nat.*, n° 688.

(2) C 315, pl. 1 261, p. 43. B^m, 23 therm.; *Audit. nat.*, n° 688.

(1) Mention de bas de page : pièces du 19 therm. remise[s] au[x] procès-verbaux. Signé : P. BARRAS.

(2) C 312, pl. 1 244, p. 9. B^m, 23 therm.; *Audit. nat.*, n° 688.

C'est donc là, mais ce n'est que là que votre tâche sera pleinement remplie. C'est là seulement que vos noms seront transmis glorieusement à la postérité. Oui, le peuple français ne savait pas vous aduler. Il vous contempera jusque là. Les traîtres et les parjures, s'il en pouvoit exister encore, n'échapperont pas à sa vengeance : parvenu à la hauteur de la destinée qu'il ambitionne, sa félicité et les regards de l'univers seront vos récompenses.

MUNIER (*agent nat.*), SCHOELLER, F. EMPEREUR (*maire*), DIEUDONNÉ, J.F. DELACOURT, F. MAYEUR, LAVIOLLE, F. GREGOIRE, V. VILLAUME, GALLET, C. BACHOY, DURON, COLLIN, LACRETELLE, ROYER, N. NOBLET, F. BURLUNEUX, T. PEROT, C. ROUYER, J.J. EYNARD, ALBERT, ANDRÉ, BOVOIN, LOUYER, CLAUDE, PERRIN (*secrét.*) [et une signature illisible].

t

[*Le tribunal de la justice de paix de Nancy* (1), *territoire du Couchant, à la Conv.; Nancy, s.d.*] (2)

Citoyens représentants,

Grâces immortelles soient rendues à la providence qui nous a conservé la Convention, et à la Convention, qui nous a encore une fois préservés de la tyrannie.

Toute tête qui s'élève dans une démocratie viole le serment d'égalité et doit subir la loi de l'ostracisme; et cependant un système d'oppression commençoit à s'étendre dans la République : quelques têtes insolentes s'élevoient dans plusieurs communes pour fouler aux pieds toutes les autres. On n'osoit, dans certaines sociétés, parler du respect dû aux représentants du peuple, sans s'exposer aux qualifications les plus odieuses, et les députés qui ne fléchissoient pas sous le joug de cet audacieux despotisme, étoient sûrs d'être outragés.

C'étoit dans ces derniers moments, sous l'invocation des Robespierre séducteurs, et de la partie des Jacobins séduits, des Robespierre astucieux et perfides, et de la partie des Jacobins enthousiastes, que l'on cherchoit à écraser les meilleurs patriotes, les amans de la liberté et de l'égalité, les ennemis ardents des tyrans coalisés et les modestes frères de leurs concitoyens.

Les Robespierre ne sont plus; les Jacobins vont être régénérés et purs. Ils ne s'attacheront plus à tels ou tels individus, mais à la grande République qu'ils ont aidé à fonder, et leurs erreurs même, sans les rendre moins zélés, les rendront plus circonspects.

Jamais la République ne se trouva dans un plus grand danger : nous allions perdre dans un instant le fruit de nos victoires; nous allions perdre la Convention qui nous a déjà tant de

fois sauvés; et la plus sombre oligarchie alloit faire de la France un gouvernement affreux.

Citoyens représentants, restés donc à votre poste pour terrasser tous les tyrans du monde, et pour nous préserver intérieurement de tous les individus qui tenteroient de s'élever au-dessus de leurs frères. Et nous ne cesserons de crier : vive la République, vive la Convention, vivent les comités de salut public et de sûreté générale !

L.D. GRANJEAN (*juge de paix*), Henry NORVILLY (*assesseur*), DUBOIS (*assesseur*), B. BONFILS (*assesseur*), J. HASSELOT (*secrét.-greffier*), THIBOUX (*huissier*).

Le juge de paix du territoire du Midy adhère à la présente adresse dans tout son contenu, Nancy le 15 thermidor l'an II de la République française une, indivisible et démocratique. DOMMAR.

2

Le citoyen Denis Bossinot-Pamphily, demeurant à Port-Malo (1), offre en don patriotique la pension de 2040 liv. qui lui fut accordée par la République, en qualité d'ancien officier de la Compagnie des Indes.

Mention honorable du don, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (2).

3

L'agent national près le district de Mont-Unité (3), département de la Haute-Garonne, annonce que le citoyen Saux, curé de Cardeilhac, vient d'abdiquer son état de prêtre, et en conséquence renonce à la pension de retraite.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

4

L'agent national près le district de Vézelise, département de la Meurthe, adresse à la Convention nationale l'état des ventes de bien nationaux faites dans ce district pendant la dernière décade de Messidor; il résulte que des biens estimés 54 338 liv. ont été vendus 141 740 liv.

Mention au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (5).

(1) Meurthe.

(2) C 312, pl. 1 244, p. 6. *Bⁱⁿ*, 23 therm.; *Audit. nat.*, n° 688.

(1) Ille-et-Vilaine.

(2) *P.-V.*, XLIII, 65. *Bⁱⁿ*, 27 therm. (2^e suppl¹).

(3) Ci-devant Saint-Gaudens.

(4) *P.-V.*, XLIII, 65. *Bⁱⁿ*, 27 therm. (2^e suppl¹).

(5) *P.-V.*, XLIII, 65. *Bⁱⁿ*, 25 therm. (2^e suppl¹).